



VILLE de RODEZ

Décision du Maire n° DEC2024/0094

Objet : Travaux neufs et travaux d'entretien sur les équipements électriques et d'éclairages extérieurs
Accord cadre à bons de commande - Marché à procédure adaptée n° 21020
Avenant n° 4

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération N° DEL2020-089 du Conseil Municipal en date du samedi 11 juillet 2020 rectifiée par la délibération N° DEL2020-277 du Conseil Municipal du vendredi 18 décembre 2020 déléguant au Maire la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus rappelés,

Vu le code de la commande publique,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu la décision du Maire n° DEC2021/0119 du 14 octobre 2021 relative à la conclusion d'un marché de travaux neufs et travaux d'entretien sur les équipements électriques et d'éclairages extérieurs via un accord cadre à bons de commande avec la société SDEL ROUERGUE, ZA Le Puech, BP 3410, Le Monastère, 12034 RODEZ cedex 9,

Vu la décision du Maire n° DEC2022/0152 du 28 juillet 2022 relative à la conclusion d'un premier avenant au marché de travaux neufs et travaux d'entretien sur les équipements électriques et d'éclairages extérieurs via un accord cadre à bons de commande avec la société SDEL ROUERGUE, ZA Le Puech, BP 3410, Le Monastère, 12034 RODEZ cedex 9,

Vu la décision du Maire n° DEC2022/0213 du 27 octobre 2022 relative à la conclusion d'un second avenant au marché de travaux neufs et travaux d'entretien sur les équipements électriques et d'éclairages extérieurs via un accord cadre à bons de commande avec la société SDEL ROUERGUE, ZA Le Puech, BP 3410, Le Monastère, 12034 RODEZ cedex 9,

Vu la décision du Maire n° DEC2023/0053 du 23 mars 2023 relative à la conclusion d'un troisième avenant au marché de travaux neufs et travaux d'entretien sur les équipements électriques et d'éclairages extérieurs via un accord cadre à bons de commande avec la société SDEL ROUERGUE, ZA Le Puech, BP 3410, Le Monastère, 12034 RODEZ cedex 9,

Considérant la nécessité de compléter le bordereau des prix unitaires ; qu'il y a lieu dès lors d'établir un quatrième avenant prenant en compte cette modification,

Décide

Article 1 : Objet

De signer un avenant n° 4 au marché à procédure adaptée n° 21020 prenant en compte le rajout de prix unitaires permettant ainsi de déployer davantage le réseau de fibre optique pour la ville de Rodez. Les autres conditions d'exécution du marché restent inchangées. Cet avenant n° 4 n'a aucune incidence financière et prend effet à compter de sa date de notification.

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication.

Article 3 : Prévision budgétaire

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Article 4 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision. La présente décision sera transmise en Préfecture et publiée. Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aveyron.

Article 5 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 6 : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à RODEZ, le 18 avril 2024

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise en Préfecture le 18 avril 2024
Publiée le 18 avril 2024

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Signé : Christian TEYSSERE
Acte dématérialisé